Un permis de construire est accordé pour faire 10 logements sociaux, au profit de la société d' H L M "MANTES YVELINES HABITAT".

Le corps de ferme situé en face l'église de guerville d'une valeur de plusieurs centaines de milliers d'euros serait donné contre un bail emphytéotique dont la durée n'a pas encore été fixée (de 18 à 99 ans). A la fin, la commune redeviendra propriétaire de l' ensemble des logements F2 et F4 qui auront été construits.

En attendant la sociéte d' H L M en disposera sans autre contrainte que celles imposées par le permis de construire.

La loi SRU qui oblige les communes de plus de 1500 habitants a réaliser 20 % de logements sociaux commencerait a être respectée afin d'eviter les sanctions comme a NEUILLY de 520 euros par logement manquant.

Voir article dans la presse.

Etat actuel des bâtiments :

















Pour vous situer :


Mairie - Ecole
Eglise
Ferme Gasguin